



**Comptes 2023**

**Rapport de la Commission de gestion**

## Introduction

La Commission de gestion s'est réunie, dans son ensemble, le 14 mai 2024 afin de procéder à l'analyse du rapport d'examen succinct de l'auditeur BDO et établir les points sur lesquels elle souhaitait obtenir des précisions. Elle a examiné en particulier les comptes communaux 2023, les bilans comparés 2022 et 2023, les comptes par nature 2023, le tableau des investissements, les engagements hors bilan et ententes intercommunales. Dans un deuxième temps, la CoGest a pris connaissance du rapport d'analyse financière 2023 établi par la bourse communale avec le soutien du Municipal des finances, Monsieur François Haenni.

Le 04 juin, une délégation de la CoGest a rencontré le Municipal des finances, Monsieur François Haenni afin d'obtenir des précisions sur près de 30 questions transmises préalablement. La CoGest a reçu des réponses satisfaisantes et transparentes à l'ensemble de ses questions. Elle remercie la Municipalité pour la qualité des échanges.

Nous pouvons relever que les comptes et le résultat 2023 sont bons. En effet, le compte de fonctionnement a dégagé un excédent de revenu de CHF 317'084.-, soit CHF 246'485.- de plus que budgété. En plus, des amortissements linéaires obligatoires de CHF 615'940.-, des amortissements extraordinaires du patrimoine administratif de CHF 1'100'016.- ont pu être réalisés. Les attributions aux fonds de réserves de CHF 332'790.- sont plus élevées qu'en 2022.

La marge d'autofinancement s'élève à CHF 2'533'618.- alors que la moyenne des 10 dernières années est de 2'851'038.-. Malgré ce recul, la capacité d'autofinancement reste bonne avec 14.09% contre 15.28% en 2022 et une moyenne sur 10 ans qui s'élève à 17,78%. Il est à noter que le canton évalue les marges d'autofinancement de plus de 10% comme bonnes. En 2023, l'endettement net a augmenté de CHF 7'179'846.- pour s'élever à CHF 10'403'245.-. Les emprunts à moyens et longs termes se montent à CHF 17'079'996.-, soit une augmentation de CHF 5'349'996.- par rapport à 2022. Cette augmentation est due aux investissements pour le projet de réservoir de Charmontel ainsi qu'à l'extension de l'école EPK.

L'endettement net par habitant (3'628 H.) est de CHF 2'867.- et se situe au-dessous de la moyenne des communes Vaudoises, sans Lausanne, qui se situait, en 2022, à CHF 3'840.-

Pour comparaison, l'endettement net par habitant en 2011, à la fin de l'année de la fusion, était de CHF 4'962.-. La commune se situait alors au-dessous de l'endettement moyen par habitant des communes vaudoises, sans Lausanne, qui était de l'ordre de CHF 5'800.-. Aussi, l'endettement net par habitant est aujourd'hui inférieur de plus de 42% par rapport à la première année qui a suivi la fusion.

Pour faire son analyse, la commission a comparé les comptes 2022 et 2023 ainsi que le budget 2023. La fiduciaire BDO a constaté, après un examen succinct, que rien ne laisse penser que les comptes communaux ne seraient pas conformes aux lois en vigueur.

## Commentaires par compte

Afin de commenter la gestion financière de notre commune, nous citons quelques points importants analysés par notre commission :

### **91 Actif**

#### *9120.020 - Obligations BCV*

La variation négative du montant de CHF 17'787.65 provient de l'évaluation à faire à chaque bouclage comptable. Le remboursement de coupons de CHF 29'850.- (compte 4221.100) a finalement généré un bénéfice de CHF 12'062.35.-.

### **150 Affaires culturelles, loisirs**

#### *3522.100 - Participation bibliothèque*

Pour 2023, les frais, tels que les salaires, l'achat des livres, etc., concernant l'ouverture au public est à la charge de la commune. Les frais scolaires sont à la charge de l'ARPEJE. Dès 2024, cette entité sera transférée intégralement dans l'ARPEJE et les frais scolaires seront à la charge du Canton.

### **161 Plage**

#### *3141.100 – Entretien courant chalet et WC plage*

Le montant de CHF 69.37 concerne l'achat de fourniture pour l'entretien du petit chalet/cabanon situé à la plage. Ce dernier est propriété de la Commune qui a donc la charge, par son service de voirie, de le démonter et de le réinstaller chaque hiver.

### **162 Tourisme**

#### *4359.500 - Recettes diverses tourisme*

Ce compte regroupe les revenus encaissés dans le cadre de diverses manifestations. Pour 2023, les principaux revenus sont liés à la fête de la vendange à Cortaillod, au Contest Stand'Up paddle ainsi qu'aux sorties avec le petit train.

### **170 Sports**

#### *3653.000 - Aides et dons dans le domaine sportif*

La commune a soutenu différents clubs sportifs, comme le ski-club d'Avenches et région, la Société de Cavalerie ainsi que le FC Cudrefin qui assume l'entretien du terrain de football.

Il est à souligner que près de la moitié des joueurs Juniors proviennent de Vully-les-Lacs. Une convention est en négociation entre le FC Cudrefin, la Commune de Cudrefin et la Commune de Vully-les-Lacs.

### **310 Terrains**

#### *3185.140 – Honoraires études ou réfections pour dangers naturels*

Lors de glissements de terrains, la Commune est maître d'ouvrage et se charge dans un premier temps de la prise en charge des frais qui sont ensuite répartis pour 25% à charge des propriétaires, 70% de la Confédération, le solde de 5% étant à la charge de la Commune. En sa qualité de maître d'ouvrage la commune a la possibilité d'effectuer les demandes de subventions.

Les frais effectifs et les subventions perçues ne sont pas forcément comptabilisés sur le même exercice comptable. Il est évidemment difficile de prévoir ce genre d'événements, toutefois la probabilité de nouveaux glissements de terrains est élevée.

#### *3805.000 – Attribution aux fonds de réserves glissements terrains*

Il s'agit de la dissolution/transfert du fonds de réserve Covid-19.

#### *4363.100 – Remboursements de tiers*

Ce montant correspond aux 25% dû par les propriétaires pour les frais liés aux glissements de terrains.

#### *4516.300 – Subvention cantonale pour aménagement du territoire*

Ce montant correspond aux subventions présumées pour les sinistres en cours.

#### *3223.000 – Intérêts des emprunts à moyen et long terme (ce poste revient dans les groupes de comptes pour lesquels un emprunt est en cours)*

La différence entre le budget et les frais effectifs est due au fait que les intérêts passifs sont difficilement mesurables car ils dépendent de l'avancement des travaux. Ces intérêts se répartissent au prorata des valeurs des projets à l'actif au 31.12. Ce qui explique les différences entre le budget et les charges effectives.

### **341 Bâtiments du patrimoine financier - Salavaux**

#### *3141.000 - Entretien courant des bâtiments*

Ces frais ne sont pas prévisibles et ne peuvent pas être budgétés avec plus de précision. Il s'agit de pannes ou d'usures normales d'appareils vieillissants.

### **343 Bâtiments du patrimoine financier - Constantine**

#### *4363.000 – remboursements de tiers*

Les charges de ce compte ont été nécessaires pour la remise en location de la villa, pour l'établissement d'un diagnostic amiante et diverses fournitures ainsi que le contrat de maintenance du brûleur.

Le remboursement de CHF 593.35 vient de l'assurance pour un dégât de fouines.

### **350 Bâtiments du patrimoine administratif**

#### *3541 – 3553 - 3566*

Pour ces trois comptes le titre « local pompiers » sera modifié car ces locaux ne sont plus utilisés par les pompiers.

### **351 Bâtiments du patrimoine administratif – Salavaux**

*3516 – Abri PC Cotterd 2*

*4363.000 – remboursements de dommage*

Le revenu de CHF 5'550.- est une subvention annoncée et non un remboursement d'un dommage. Ce revenu aurait dû être mis au budget. Ce bien est également utilisé/loué raison pour laquelle il n'y pas de comptabilisation dans le compte 6600 « abri PC »

### **352 Bâtiments du patrimoine administratif – Chabrey**

*4271.500 – revenus locatifs « appartements »*

La commission de gestion propose de modifier l'intitulé de ce compte étant donné qu'il n'y a pas d'appartement dans ce bien immobilier. L'intitulé sera « revenus locatifs appartements ou commercial »

### **430 Routes**

*3185.000 Honoraires études, rénovations et développement*

Ce compte regroupe les honoraires pour plusieurs projets. La commission de gestion constate que le budget voté était de CHF 75'000.- et que le compte présente un solde 31.12.2023 de CHF 109'264.50 soit un dépassement de 34'264.50.

Suite aux détails fournis par la Municipalité, nous constatons que 47'066CHF ont été dépensés pour l'étude de la route d'Avenches à Salavaux. Ce montant est supérieur aux 30'000CHF de limite attribuée à la Municipalité et aurait dû être validé par un préavis pour crédit d'étude.

Nous recommandons à la Municipalité de porter une attention particulière à ne pas dépasser les montants de limites octroyés.

### **463 Step Chabrey**

*3144.300 – Entretien courant des installations*

Ces coûts élevés sont dus au fait qu'une presse déborde régulièrement ce qui engendre des interventions d'entretien supplémentaires. La Step de Chabrey sera désaffectée en 2028.

Le fonds de réserve n'est pas utilisé pour équilibrer la Step de Chabrey étant donné que le groupe 46 est équilibré dans son ensemble.

### **474 Projet rives Salavaux**

*3147.300 – Renaturation et nouveau port de la Broye*

*3185.000 – Honoraires études, rénovations et développement*

Ces frais sont liés au projet du plan directeur intercommunal des rives en projet avec Faoug et Avenches. Les montants mis au budget n'ont pas été utilisés en 2023 car le projet était dans l'attente d'un cadrage fourni par le Canton. Entretemps, un cahier des charges a été établi et sera étudié avec les communes précitées.

### **520 Enseignement obligatoire Harnos**

*3522.210 à 230 – participations parascolaires aux diverses associations*

Les charges du parascolaire sont divisées à raison de 50% en fonction du nombre d'habitants de chaque commune et 50% en fonction de la fréquentation des enfants. Les coûts d'installation, construction (transport et aménagement) sont entièrement à la charge de la commune. Cette charge d'installation disparaîtra en 2024.

### **810 Service des eaux**

#### *3189.100 – Honoraires pour frais d'analyses*

Suite à l'audit en 2022, des contrôles plus fréquents ont été imposés par le Canton notamment pour contrôler les taux de chlorothalonil, de pesticides et de glyphosate, raison pour laquelle les charges ont doublé.

## **Remarques générales**

La valeur du point d'impôt communal des personnes physiques, par habitant, a augmenté de CHF 1.79 par point, soit de CHF 29.89 par point à CHF 31.68 par point.

55,42 % (CHF 7'700'228.-) des revenus communaux proviennent des recettes fiscales, dont env. 42.46% d'impôts des personnes physiques contre 1.32% d'impôts des personnes morales.

Le fonds de réserve à l'épuration de CHF 5'149'114.-, nous paraît élevé puisqu'à partir de 2029, nous devrions être raccordés à la STEP intercantonale. A partir de cette date, la commune n'assumera plus que des travaux d'entretien des canalisations/regards sur le sol communal. La Commission de gestion recommande d'utiliser une partie du fonds de réserve afin d'assainir le réseau d'épuration de la Commune.

Nous suggérons de dissoudre le montant de CHF 2'720'836.- du fonds de réserve pour amortir les coûts de construction du réservoir du Charmontel ainsi que pour la station de pompage/filtration du Constantine.

Le montant de CHF 1'753'819.28, du compte 9282.000 fonds de rénovation et investissements futurs, constitue une réserve supplémentaire pour des travaux futurs. La Cogest propose de dissoudre cette réserve pendant cette période d'importants investissements (EPK, halle polyvalente, par exemple)

Nous relevons que les comptes sont présentés de manière claire et structurée. Le montant des fonds de réserves, pour un total de CHF 12'913'981.-, est important compte tenu que tout ou partie de ces fonds de réserves devront être dissolus pour la mise en place de MCH2.

Par conséquent, la Commission de gestion réitère ces recommandations ; soit de ne plus alimenter les fonds de réserves et de les utiliser à chaque fois que cela est possible et finalement au futur, de privilégier des amortissements extraordinaires.

La Commission de gestion remercie la boursière, son équipe ainsi que la Municipalité pour l'excellent travail et la bonne gestion des comptes.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil Communal d'accepter le préavis n° 2024/07 et les comptes tels que présentés.

Salavaux, le 14 juin 2024

## Les membres de la Commission de gestion :

Céline Duran, Présidente

René Fluri

Karin Hügli

Alexandre Bardet

David Schwab

Christian Failloubaz

Joffrey Tombez